

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2013/009

Genève, 2 mars 2013

CONCERNE :

Version 2 de l'outil CITES de délivrance informatisée des permis

1. Dans la décision 15.56 relative à la *Délivrance informatisée des permis*, la Conférence des Parties a notamment chargé le Secrétariat :
 - a) *de mettre à jour les outils électroniques CITES selon les nouvelles normes applicables à la délivrance informatisée des permis ; [et]*
 - b) *de travailler avec les organisations internationales et les initiatives pertinentes relatives aux systèmes de délivrance informatisée des permis, à faire connaître les procédures du commerce CITES et les obligations en matière de permis.*
2. En application de cette décision, et depuis la publication de la version 1 de l'*outil CITES de délivrance informatisée des permis* en janvier 2010, le Secrétariat CITES et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ont conclu un accord sur l'intégration de normes liées à la création de systèmes CITES de délivrance informatisée des permis dans la version 3.3 du modèle de données de l'OMD.
3. La version 3.3 du modèle de données de l'OMD comporte désormais un dispositif d'assistance à la délivrance informatisée des permis CITES sous forme de guichet unique. Pour accompagner cette nouvelle version, l'OMD a également procédé à la mise à jour du système de messagerie normalisé des Nations Unies (UNSM) en EDIFACT (réglementation de l'Organisation des Nations Unies relative à la transmission électronique des données en matière d'administration, de commerce et de transport) pour répondre aux exigences des agences gouvernementales en matière de guichet unique, qui concernent également la délivrance informatisée de permis dans le cadre du système UN/EDIFACT.
4. Une nouvelle version de l'*outil CITES de délivrance informatisée des permis* a été créée pour tenir compte de ces évolutions. Le contenu de la première partie de l'outil mis à jour n'a pas été modifié de façon significative, mais son annexe technique (section n° 4) a été enrichie des compléments suivants :
 - a) Deux nouvelles sections ont été ajoutées aux annexes techniques pour prendre en considération 1) le sous-ensemble du modèle de données de l'OMD relatif à la délivrance informatisée des permis CITES ; et 2) le sous-ensemble relatif à la délivrance informatisée des permis du message UN/EDIFACT GOVCBR (Government Cross Border Regulatory) ;
 - b) Pour créer le sous-ensemble du modèle de données de l'OMD relatif à la délivrance informatisée des permis CITES, très peu d'ajustements structurels ont dû être apportés au modèle de données des composants principaux de l'outil de délivrance informatisée des permis v 1.0, ce qui constituera un avantage pour les utilisateurs souhaitant déployer la nouvelle et l'ancienne versions de l'outil. La version actualisée de l'outil, qui est désormais fondée sur la version D12B de la bibliothèque de composants principaux du CEFACT-ONU (Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques), est fournie dans la deuxième section de l'annexe technique. Le contenu sémantique n'a pas été modifié.
 - c) En plus du composant principal aligné et des sous-ensembles du modèle de données de l'OMD, la version 2 de l'outil comprend une mise en correspondance de ces deux éléments ;

-
- d) le sous-élément du modèle de données de l'OMD et le sous-élément du GOVCBR UN/EDIFACT sont également mis en correspondance ; et
 - e) des schémas et exemples sont fournis pour les deux sous-ensembles de modèles de données.
5. La version 2 de l'outil CITES de délivrance informatisée des permis peut être téléchargée (en anglais seulement) sur le site Internet de la CITES, à l'adresse suivante : <http://www.cites.org/fra/prog/e/e-permitting-toolkit.php>
 6. La mise à jour et la révision de l'outil CITES de délivrance informatisée des permis ont été rendues possibles grâce au soutien financier de l'Union européenne.
 7. Pour toute question concernant l'outil CITES de délivrance informatisée des permis, v. 2, contacter M. Marcos Regis Silva (marcos.regis.silva@cites.org), au Secrétariat CITES.